**Modèle de délibération**

***de mise à disposition d’un salarié de droit privé***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de la délibération.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

Délibération n° … *(Année)* – … *(n° d’ordre)*

**Mise à disposition d’un salarié par une entreprise privée**

Séance du … (*jour / mois / année*)

L’an deux mil … , le … *(jour en chiffres)* du mois … *(mois en toutes lettres)* à … *(heure en toutes lettres)*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du *Conseil[[1]](#footnote-1) … de ou du[[2]](#footnote-2)* … *(préciser la dénomination de la collectivité territoriale ou de l’Etablissement)*, sous la présidence de *(Monsieur ou Madame) … (Prénom et Nom [nom en majuscule])*, *Maire ou Président/ Présidente*, dûment convoqués le … *(indiquer la date de la convocation).*

Nombre de conseillers en exercice : …

Nombre de conseillers présents : …

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : …

Absent(s) excusé(s) : …

Le secrétariat a été assuré par : … (Prénom et Nom de la personne)

*Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* expose que l’article 61-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et l’article 11 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 offrent la possibilité aux collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs d’accueillir en leur sein des salariés exerçant dans des organismes relevant du secteur privé.

Les collectivités et leurs établissements doivent justifier que l’accueil du salarié permet l’apport d’une compétence, d’un savoir-faire qui n’ont pas leur équivalent dans les métiers exercés au sein de la fonction publique territoriale et qu’ils contribuent indubitablement à la réalisation d’un projet mené par la collectivité ou l’établissement d’accueil.

Cet accueil prend la forme d’une convention de mise à disposition entre l’entreprise employeur du salarié et la collectivité ou l’établissement d’accueil. Cette convention est encadrée par les dispositions du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 précité tout en tenant compte de spécificités liées au statut de salarié de droit privé de la personne mise à disposition.

Ainsi, la mise à disposition ne peut excéder 4 ans, sans aucun renouvellement possible. Le salarié doit obligatoirement donner son accord écrit. Le salarié mis à disposition est soumis aux règles d’organisation et de fonctionnement de la collectivité ou de l’établissement d’accueil et aux obligations déontologiques s’imposant aux fonctionnaires. A cet égard, il ne peut se voir confier des missions pouvant l’exposer aux sanctions concer­nant la prise illégale d’intérêt prévues aux articles 432-12 et 432-13 du Code pénal. A l’issue de la période de mise à disposition, le salarié réintègre les effectifs de son entreprise.

La convention doit recueillir l’avis du Comité social territorial et l’approbation de l’assemblée délibérante de la collectivité ou de l’établissement d’accueil.

Dans le cadre de sa politique … *(dénomination de la politique menée),* … *(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement d’accueil)* a décidé de … *(décrire de manière succincte le projet à mener).* A ce titre, elle souhaite solliciter un salarié de ... *(dénomination de l’entreprise) qui* possède des qualifications, une expérience et une expertise dans le domaine de … *(indication du domaine de compétences du salarié)*.

Il est donc proposé au Conseil …[[3]](#footnote-3) d’approuver le recours au salarié d’un organisme privé pour mener à bien le projet décrit ci-dessus et la convention jointe en annexe et d’autoriser *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* à signer cette convention*.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 *(+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l’EPCI concerné*),

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.334-1 à L.334-2,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, notamment son article 11,

Vu l’avis favorable du Comité social territorial, dans sa séance du … *(date),*

Vu l’accord du salarié mis à disposition par l’organisme privé en date du …, sur la nature des activités confiées et les conditions d’emploi définies dans la convention.

Considérant le projet *de la collectivité (ou l’établissement) de … (indication du projet à mener)*

Considérant les qualifications techniques spécialisées du salarié de l’entreprise ... *(dénomination de l’organisme privé)* qui n’ont pas leur équivalent parmi les savoir-faire requis par les cadres d’emplois de la fonction publique territoriale.

Sur le rapport de *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente*, après en avoir délibéré, le Conseil …[[4]](#footnote-4), (*indication des votes*) :

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de suffrages exprimés :* |  |
| *Votes Pour :* |  |
| *Votes Contre :* |  |
| *Abstention :* |  |

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

D’approuver le principe d’une mise à disposition d’un salarié d’un organisme de droit privé auprès de *la collectivité ou l’établissement*

**Article 2 :**

D’approuver le projet de convention de mise à disposition joint en annexe à la présente délibération

**Article 3 :**

D’autoriser *Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* à signer la convention de mise à disposition et ses éventuels avenants.

**Article 4 :**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal *(ou annexe)*

**Article 6 :**

Que *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* est *chargé(e)* de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance

Le … *(date de la séance)*

Affichée le : … *(date)*

OU Publiée le : … *(date)*

Transmise au Représentant de l’État le : … *(date)*

*Monsieur ou Madame le Maire ou le-la Président*/*Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Le *Maire ou le-la Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Le … *(date)*

1. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-1)
2. *La commune, département, la région, la métropole, la communauté urbaine, la communauté d’agglomération, la communauté de communes, le syndicat* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-4)